

Sauf avis contraire, au plus tard le
lendemain de la date de règlement, NOUS
CONSIDERERONS QUE VOUS ETES
D'ACCORD et nous paierons sous réserve
que votre compte présente une provision
suffisante.

Il n'est donc pas nécessaire de nous
retourner ce document.

SI VOUS N'ETES PAS D'ACCORD POUR
UN REGLEMENT TOTAL OU PARTIEL,
veuillez dès réception de ce relevé nous
communiquer PAR TELEPHONE et nous
confirmer par écrit les montants refusés
ainsi que les motifs de refus.

DATE

SIGNATURE

SASU FK2
114 AVENUE DES CHASSEENS
13120 GARDANNE

**RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE
DEMANDE D'ACCORD DE PAIEMENT**

Date d'envoi
05/02/2024

Date de réponse
DES RECEPTION

Date de règlement
09/02/2024

N° ORDRE	TIREUR	REF. TIRE	* (1)	AV (2)	MONTANT	MON ORIG	DATE ECH.	MTT REFUSES	MOTIF DES REFUS
0746047	CENPAC	0004484911			880,58		09/02/24		
(1) A = accepté B = billet à ordre (2) AV = avisé									
Banque 14607	Guichet 00038	N° de Compte 68821990688	EUROS		Total relevé 880,58		Total refus	N° Relevé 84622	Folio 01

Votre Agence : 12 BD BONTEMPS - 13120 GARDANNE - Tél 04 42 51 73 30

Votre Interlocuteur : PUTTO DELPHINE (380)